

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle multifonctions de PLOUEC-DU-TRIEUX sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy (arrivé à 10h10) ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés : LE MOIGNE Yvon ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick



DELBU2021-06-061

CONVENTION EXPLOITATION ET DE GESTION DU POLE ECHANGE MULTIMODAL DE GUINGAMP

Une réflexion englobant l'ensemble des modes de transport présents ou à venir sur le site de la gare ferroviaire de Guingamp a été conduite à la fin des années 2000 par l'Etat, la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, les Pays de Guingamp, du Trégor Goëlo et du Centre Bretagne, Guingamp Communauté, la Ville de Guingamp, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions afin de définir les conditions d'aménagement d'un véritable Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) autour de la gare SNCF de Guingamp.

Le PEM de Guingamp, intègre sur un même site tous les modes de transports : trains, bus urbains, autocars régionaux, taxis, voitures particulières, deux roues motorisés, vélos et piétons, en rendant leur accessibilité plus facile pour les usagers et plus particulièrement les personnes à mobilité réduite.

Une première convention a été signée en 2015 entre la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, Guingamp Communauté, la Ville de Guingamp, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions afin de définir le rôle et la responsabilité de chacun. Elle est arrivée à son terme en décembre 2020.

Un renouvellement de la convention prolongeant ce partenariat entre la Région Bretagne, Guingamp-Paimpol Agglomération, la Ville de Guingamp, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions est proposé avec quelques éléments ajustés afin de tenir compte des évolutions des périmètres d'action des acteurs. L'Agglomération organisera les comités annuels de suivi de la convention établie pour une durée de 5 ans.

Les conditions d'exploitation de ce PEM ont pour objectifs :

- Un service homogène et fluide, quel que soit le mode de transport utilisé,
- Un niveau de qualité partagé par l'ensemble des partenaires,
- Une coordination des exploitants,
- Une recherche d'efficacité et d'économie.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **D'approuver le projet de convention d'exploitation et de gestion du PEM pour la période 2021-2025 ;**
- **D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout document y ayant trait.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

